

L'arrondissement de Groß-Gerau publie des informations sur les événements dommageables imminents et les risques en résultant qui sont actualisées à l'adresse

www.kreisgg.de



En cas d'événements dommageables durables, la cellule de crise de l'administration de l'arrondissement prend en charge l'information du public.

L'activation de l'information du public est communiquée par le biais des médias publics (presse et radio) et du site www.kreisgg.de. L'information du public peut être alors jointe au numéro:

06152 / 98 98 98

La section Sûreté (Gefahrenabwehr) de l'administration de l'arrondissement met à disposition sur son site Web

www.gg112.de

du matériel d'information sur différents événements à la rubrique Téléchargement.

Mentions légales

Éditeur :
Der Kreisausschuss des Kreises Groß-Gerau
Fachbereich Gefahrenabwehr
Wilhelm-Seipp-Straße 4
64521 Groß-Gerau
Tél. : 06152 989 918
Fax : 06152 989 888
e-mail : katastrophenschutz@kreisgg.de
Internet : www.gg112.de ou www.kreisgg.de
© août 2021
Tous droits réservés. Toute reproduction, même partielle, requiert l'accord formel de l'éditeur.

Contrôle des sirènes dans l'arrondissement de Groß-Gerau / journées d'alerte

Les sirènes sont testées deux jours par an avec le déclenchement des signaux de sirène servant à alerter la population.

Les dates correspondantes sont préalablement indiquées en temps utile dans la presse et les médias sociaux.



Vous obtiendrez d'autres informations sur les journées d'alerte prévues avec essai de sirène à l'adresse

www.gg112.de

Avec le déclenchement des sirènes, des informations sont également diffusées via les applications d'alerte que vous utilisez (KATWARN, hessenWARN, NINA etc.).

Durant les journées d'alerte, d'autres indications et informations sont diffusées par le biais des radio-télédiffuseurs publics et privés, ainsi que des médias sociaux, des journaux quotidiens et de communiqués locaux des communes, en plus du déclenchement des sirènes et des applications d'alerte.



**Alerte et
information de
la population
dans
l'arrondissement de
Groß-Gerau**

Chères concitoyennes, chers concitoyens, il est rare qu'une catastrophe s'annonce d'elle-même. Bien souvent, elle se produit quand personne n'est préparé. Ainsi, il est nécessaire d'alerter rapidement et sur tout le territoire et/ou d'informer aussitôt la population, notamment durant les heures nocturnes, quand, par exemple, de grands incendies, une fuite de gaz toxiques, des catastrophes naturelles ou d'autres situations dangereuses menacent la population, l'environnement ou les biens matériels.

* Source : www.bbk.bund.de

APPLICATIONS D'ALERTE

L'administration de l'arrondissement/la section Sûreté a introduit le système d'alerte hessenWARN pour pouvoir alerter plus rapidement et mieux informer la population de l'arrondissement de Groß-Gerau en cas de situations dangereuses (p. ex.: grands incendies, accidents industriels ou inondations). Le système fournit des alertes en fonction des codes postaux ainsi que des règles de comportement à tenir face au sinistre. De même, le service météorologique allemand transmet automatiquement des alertes météorologiques.

L'alerte à la population de l'arrondissement de Groß-Gerau a lieu simultanément via les applications d'alerte KATWARN et NINA qui sont disponibles gratuitement dans les App Stores.

Application hessenWARN

Elle offre la fonction Ange gardien et d'autres thématiques d'alerte pouvant être activées et désactivées à volonté dans l'application. En outre, l'application est dotée de la fonction d'appel d'urgence avec transmission des coordonnées du lieu où l'on se trouve. hessenWARN est aussi téléchargeable gratuitement des App Stores.

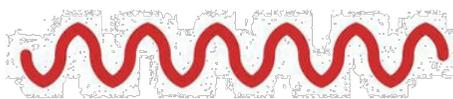


www.hessenwarn.de

Les sirènes de l'arrondissement ne servent pas uniquement à alerter les sapeurs-pompiers mais surtout la population.

Les sirènes sont bruyantes et perceptibles dans un grand rayon. Elles conviennent même parfaitement pour réveiller les personnes en cas de danger imminent. À l'ordinaire, leur rôle est d'attirer l'attention. On parle ici de l'effet réveil.

Signal de sirène « alerte à la population »



Signal d'alerte de 1 minute
(augmentant et diminuant)



Présence de danger

p. ex., un grand incendie – celui-ci peut représenter un danger pour l'environnement en raison du dégagement de fumée.



Entendre la sirène

« ALERTE À LA POPULATION »
Les habitant(e)s entendent la sirène.



Informations

Des règles de comportement sont fournies par le biais de la radio, des programmes de la télévision régionale, des applications d'alerte et d'Internet.



Réagir correctement

p. ex., fermer les fenêtres et les portes !

Signal de sirène « fin de l'alerte »



Signal continu de 1 minute

Le signal continu de 1 minute indique la fin de l'alerte au danger. Cela signifie que les règles de conduite à tenir durant « l'alerte à la population » ne s'appliquent plus vu qu'il n'y a plus de danger pour la population.

Le signal de sirène « fin de l'alerte » est en cours d'élaboration. La disponibilité du signal dans votre commune sera indiquée dans la presse avant l'essai de sirène correspondant.

Avis :

Signal de sirène « alerte au feu »



Signal continu de 1 minute
(2x interrompu)

Dans certaines communes, le signal de sirène « alerte au feu » sert à alerter les sapeurs-pompiers.